

AIN COUR D'ASSISES

Quinze ans de réclusion pour le « papy » pédophile

Quatre séries de plaintes entre 1990 et 2007, cinq fillettes victimes âgées de 5 à 12 ans, un bébé maltraité, et un accusé rattrapé par la Justice.

Il était le nouveau compagnon de la grand-mère, l'ami de la famille, toujours prêt à rendre service. Les petites l'appelaient « papy » ou « tonton ». Un « papy profiteur, prédateur, pédophile et pervers », ainsi que l'a décrit M^e Michèle Girot-Marc, avocate d'une partie des plaignantes ? Ou bien une sorte de « tonton » chahuteur, aux mains vaguement baladeuses, accablé par une « accumulation de dénominations », ainsi que l'a présenté son avocat, M^e Thomas Fourrey ? Poursuivi pour répondre d'accusations de viols et agressions sexuelles dénoncés par cinq victimes âgées de cinq, huit et douze ans au moment des faits, sur quatre périodes distinctes, entre 1990 et 2007, B. T. a été condamné lundi soir, par la cour d'assises de l'Ain, à une peine de quinze ans de réclusion criminelle, conforme aux réquisitions du ministère public.

Parti précipitamment en Tunisie en 2011, après une nouvelle

série d'accusations, cet ancien employé de collège avait été condamné par défaut, en son absence en 2014, déjà à quinze ans de réclusion criminelle, avant de faire l'objet d'un mandat d'arrêt international, exécuté en février 2016.

Un épisode considéré comme un aveu par l'accusation, en dépit des dénégations du sexagénaire, qui a toujours contesté les faits.

« Les enfants peuvent mentir »

Première plainte en 2002, pour des atteintes sexuelles sur la fille de sa compagne de l'époque. Mais le témoignage de la fillette de sept ans, présentant un léger déficit mental, avait été jugé peu crédible. Classement sans suite.

En 2007, ce sont deux sœurs de 8 et 12 ans qui allaient révéler des faits de viols et agressions sexuelles, y compris sur leur petite sœur de 7 mois. Les parents en pleine séparation, il était le bon Samaritain introduit dans cette famille éclatée. « La main sur le cœur et sur les petites filles », selon M^e Girot-Marc. Mais aucune trace médico-légale des viols décrits. « Les enfants peuvent mentir », a rappelé lundi M^e Forrey pour la défense, mettant en avant certaines contradictions, et les attermolements judiciaires ayant précédé une information judiciaire tardive, qui aura permis d'exhumer des faits plus anciens, datant de 1990 et 1998, sur deux cousines, les petites-filles de sa compagne de l'époque.

Des attouchements ? Une pénétration digitale ?

Lui ne s'est souvenu que d'une « main posée accidentellement » sur le sexe. « Comment, 26 ans après, peut-on se souvenir d'un incident aussi anecdotique », lui a lancé M^e Agathe Mascrier, avocate de ces deux cousines devenues des femmes. Il n'a pas su répondre à ça.

Vincent Lanier

316 faits de violences sexuelles en 2016 : en hausse de 33 % !

Les plaintes et signalements pour des faits de violences sexuelles ont augmenté de près de 33 % dans l'Ain entre 2015 et 2016. La statistique peut paraître effrayante, mais de l'avis de l'ensemble des intervenants, elle révèle surtout une prise en charge des victimes toujours plus efficace dans le département. Sur les 316 faits de violences sexuelles signalés en 2016 – 78 de plus qu'en 2015 –, tous les indicateurs sont à la hausse : harcèlements et agressions sexuelles sur majeurs (62 faits soit +17 %), sur mineurs (123 faits soit +33,7 %). Mais ce sont surtout les faits de viols sur mineurs (68 faits soit +21,4 %) et surtout sur majeurs (63 faits soit +70,3 %) qui sont en nette augmentation.

L'activité de l'Avema et de l'Unité médico-judiciaire, qui a permis depuis 2006 d'optimiser le recueil de la parole de l'enfant, les différents dispositifs autour des violences conjugales, comme la présence régulière d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries sont autant d'outils.

Sachant que plus de la moitié des violences sexuelles sont de nature intrafamiliale.



■ Plus de la moitié des faits de violences sexuelles sont constatés dans le cadre familial et son entourage direct. Photo d'illustration MaxPPP

Rédaction de l'Ain
6 place Joubert,
01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone
Rédaction : 04.74.21.66.66
Pub : 04.74.32.83.65

Mail
redaction01@leprogres.fr
lprpub01@leprogres.fr

Web
www.leprogres.fr

Facebook
www.facebook.com/
leprogres.bourgenbresse

Twitter
leprogresain

ALERTE INFO Vous avez une info ?

0 800 07 68 43

Service & appel gratuits

LPRFILROUGE@leprogres.fr